



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261019-40DEL_CM131026-AU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOUI El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

40 Convention de coopération numérique avec la BnF

■ Rapport de présentation :

Peggy MOUELLÉ, Adjointe

La Bibliothèque nationale de France (BnF), établissement public national à caractère administratif, a pour mission de collecter, cataloguer, conserver et enrichir dans tous les champs de la connaissance le patrimoine national dont elle a la garde, ainsi que d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections, notamment par des programmes de consultation à distance. La BnF a pour volonté de développer la dimension collective de Gallica, sa bibliothèque numérique, et d'enrichir les collections nationales numérisées en intégrant les ressources numériques complémentaires à haute valeur patrimoniale produites par les collectivités territoriales.

La ville de Creil a signé une première convention de coopération numérique avec la BnF en 2023 pour l'intégration et la diffusion de documents numériques protégés et/ou non protégés au titre de la propriété intellectuelle.

La convention initiale, d'une durée de 36 mois, étant arrivée à son terme, il vous est proposé d'accepter le renouvellement du partenariat entre la ville de Creil et la BnF en autorisant le Maire de Creil à signer une nouvelle convention de coopération numérique pour une durée de 36 mois, permettant de diffuser et de valoriser le patrimoine écrit et graphique conservé par la direction des collections patrimoniales sur le portail Gallica.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu la convention de coopération pour l'intégration et la diffusion de documents numériques dans Gallica entre la ville et la Bibliothèque Nationale de France, ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Culture, Vie Associative, Mémoire et Patrimoine Historique » en date du 14 septembre 2026,

Considérant le souhait de la ville de Creil de mettre en valeur ses collections patrimoniales sur le portail Gallica,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les termes de la convention de coopération numérique conclue entre la Ville de Creil et la Bibliothèque nationale de France, relative à l'intégration et à la diffusion de documents numériques issus des collections patrimoniales de la Ville dans Gallica, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : de préciser que la convention est conclue pour une durée de trente-six mois à compter de sa date de signature par la dernière des parties.

CREIL, le 19 OCT. 2026
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance